

LE GRAND HÉRON



Vol. 14 Numéro 1

Juin 2009

LE JOURNAL DE DUPARQUET

SCÈNE MUNICIPALE

Gilbert Rivard

Dans le cadre de la semaine québécoise des municipalités, le 29 mai dernier, lors du souper du Club de l'Age d'Or, le conseil municipal a profité de cette occasion pour rendre hommage à madame Claudelle Gilbert qui est responsable de notre journal LE GRAND HÉRON depuis sa création en 1997.

Il faut dire qu'elle en a été l'instigatrice et que c'est grâce à Claudelle que nous avons la chance d'avoir cet important outil de communication. MERCI Claudelle de la part de tous les lecteurs et nous souhaitons que tu continues ton bon travail.

Lors de la parution d'avril dernier, je vous ai parlé de faire exécuter par l'entreprise privée certains travaux municipaux; je vous ai demandé également de me faire vos commentaires à ce sujet et vous avez été nombreux à le faire. Vous étiez tous d'accord avec cette option et je suis en accord avec vous qui appuyez cette façon de faire; mais rien n'est facile et faire des changements de cette envergure demandent dans un premier temps une évaluation exhaustive des enjeux en cause; il faut avoir une vision et une planification à long terme des services que l'on veut de la part du conseil et de la direction générale, et malheureusement, je ne crois pas que nous possédions tous les éléments et l'objectivité nécessaires afin d'être capables d'avoir une bonne réflexion pour arriver à mettre en place un plan de travail à long terme.

Je suis peut-être trop négatif pour être bon juge, mais lorsque l'on aborde le sujet, l'émotion de certains devient trop perceptible et je ne suis pas convaincu que les décisions seraient prises dans l'intérêt premier qui devrait être de donner le meilleur service à meilleur coût et dans le meilleur délai. Ces objectifs sont souvent oubliés pour être remplacés par l'intérêt de ou des organismes et de leurs membres. Je peux vous rassurer que la réflexion va se faire d'ici quelques temps.

Nous sommes toujours à travailler à la mise à niveau du système d'aqueduc; le mandat a été donné aux ingénieurs pour faire les plans finaux afin de pouvoir aller aux soumissions publiques. La procédure est toujours de plus en plus complexe; en plus de cette procédure, il nous faut faire accepter ces plans par le Ministère de l'Environnement et un autre délai de 75 jours vient de se rajouter. Les travaux doivent se terminer le 31 décembre 2009; mais les mois de novembre et de décembre ne sont pas les mois idéaux pour travailler dans l'aqueduc; de plus notre subvention de la taxe d'accises deviendra périmée le 31 décembre 2009.

Pour certains qui seraient portés à dire pourquoi vous n'avez pas débuté avant, je vous répondrai : c'est parce que nous ne sommes toujours pas propriétaires des terrains où se dérouleront les travaux; mais ceci devrait se régler prochainement. Je ne peux en parler plus longuement parce que la cause est

devant les tribunaux. Pour les gens qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, soyez assurés que vous aurez un réseau plus fiable d'ici quelques mois.

Dans un autre champ d'activités, un groupe de personnes (des parents) travaillent à mettre en place des activités de loisirs et de sports pour les jeunes, ce qui inaugure bien. Il faut toujours penser aux jeunes qui sont notre futur et si nous voulons qu'ils incitent leurs parents à demeurer dans notre communauté, il faut commencer par les intéresser en premier.

Merci à ceux qui s'impliquent et soyez assurés que la Ville (le conseil) va faire sa part.

Bonne saison estivale à Duparquet.
Cette Ville au cœur du paradis du nord.

P.S. (semi-nord)

SOMMAIRE

<i>ENVIRONNEMENT</i>	<i>PAGE 2</i>
<i>CAISSE POPULAIRE</i>	<i>PAGE 3</i>
<i>CLIN D'OEIL ATOUT, CANARDS</i>	<i>PAGE 4</i>
<i>ESTHÉTIQUE, ÉCOLE</i>	<i>PAGE 5</i>
<i>EMBELLISSEMENT, BOUÈES</i>	<i>PAGE 6</i>
<i>LE MONDE ANIMAL</i>	<i>PAGE 7</i>
<i>BEAU TEMPS, AIDE JURIDIQUE</i>	<i>PAGE 8</i>
<i>PARLONS SANTÉ</i>	<i>PAGE 9</i>
<i>MESSAGE DE LA FABRIQUE</i>	<i>PAGE 10</i>
<i>CIMETIÈRE</i>	<i>PAGE 11</i>
<i>AGE D'OR</i>	<i>PAGE 12</i>
<i>SURETÉ DU QUÉBEC «TUNNING»</i>	<i>PAGE 13</i>
<i>LES PETITES ANNONCES</i>	<i>PAGE 14</i>
<i>LETTRÉ AUX LECTEURS</i>	<i>PAGE 15</i>
<i>PAGE PUBLICITAIRE</i>	<i>PAGE 16</i>

ENVIRONNEMENT

Claudelle Gilbert

ELLES SONT RENDUES CHEZ NOUS

Depuis quelques années, j'ai remarqué la présence d'une espèce d'écume verte qui flottait dans les baies au bout de quelques jours de canicule. J'ai pensé que c'était du pollen tout en me disant qu'il était un peu tard en saison mais bon. Ma curiosité m'amenait à découvrir que ce sont des algues bleues. Alerte! Oui! Elles sont rendues chez nous!

*Les fleurs d'eau nuisent à certaines composantes de l'écosystème. Par exemple, une trop grande quantité d'algues bleu-vert peut bloquer les branchies des poissons. Les impacts anthropiques des fleurs d'eau sont d'ordre esthétique, socioéconomique et récréotouristique (ex. : baisse de la valeur des résidences et des chalets, chute de la fréquentation de campings, mobilisation de riverains, réduction d'activités aquatiques, etc.).

La cause : Le surplus de phosphore peut résulter de l'augmentation des populations annuelles autour d'un lac. Les systèmes de fosses et de champs d'épuration inadéquats. Le déboisement des rives, les arbres et leur système racinaire servent de barrière et de filtre naturels en captant les matières qui lui sont bénéfiques mais polluantes pour l'eau. L'usage de produits tels les engrais chimiques ou organiques comme le fumier et le compost, savons et détergents qui contiennent du phosphore.

Prévention : utiliser des produits biologiques sans phosphate pour les besoins domestiques, fertiliser en ajoutant de la terre ou avec des algues liquides. Revégétaliser les rives. *Il n'est pas justifié de faire laver un bateau juste pour prévenir des problèmes d'algues bleu-vert.

En plus de filtrer l'eau, les arbres en bordure des plans d'eau préviennent l'érosion. On en a la preuve cette année avec une crue record depuis les 31 dernières années que je vis au bord du lac. Les arbres agissent aussi comme barrière en protégeant les terrains des dommages causés par la glace et bloquent le passage de gros débris véhiculés par les vagues.

*extrait de :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/questions.htm#q4>

Trucs compost

Les résidus végétaux et déchets de table se désagrègent sous l'action des moisissures, des bactéries et d'autres micro-organismes. Bien des gens attribuent à tort une mauvaise odeur au compost. Or, si on respecte la règle de 2/3 de sec pour 1/3 de vert et s'il est bien entretenu, humide et qu'on a pris soin de le retourner régulièrement, il dégage une agréable odeur de terre. Le compost est prêt quand le tas original a été réduit de moitié, qu'il est friable et a pris une couleur foncée.

Personnellement, j'y vais plutôt librement et sans effort : je mets tout (ce qui est permis) dans mon composteur sans mesure et sans remuer. De temps à autre j'ajoute un paquet de feuilles mortes ramassées l'automne précédent. La différence : possibilité d'odeurs qui ne m'incommodent pas étant loin de la maison et le temps de compostage plus long, habituellement prêt à l'automne.



CAISSE POPULAIRE

du Sud de l'Abitibi-Ouest

VOLET « LES ÉCHOS DESJARDINS » - Fête des bénévoles 2009

La Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Abitibi-Ouest, tient à féliciter cordialement, M. Guy Fortin de Palmarolle, dirigeant au Conseil d'administration de la Caisse, pour la Mention de « Bénévole de l'Année », dans le cadre de la « Semaine du Bénévolat » lors de la Fête des bénévoles 2009. Il est remarquable de constater que des gens bien des gens de chez nous s'engagent activement dans leur collectivité.

Bravo M. Fortin pour votre implication !



Une infinité de projets
vous mènent à Desjardins

VOLET ÉTUDIANT- Visa Desjardins – JUSTE pour ÉTUDIANTS

Nos conseils judicieux vous accompagnent pour une gestion saine de vos finances. Votre carte Visa Desjardins vous permet de vous bâtir un dossier de crédit... Que ce soit pour vos achats, vos sorties, vos voyages... La carte **Visa «JUSTE pour ÉTUDIANTS»** est sans frais annuels, sans frais de transactions, responsabilité zéro en cas de fraude. Elle comprend une assurance voyage de 3 jours et une assistance voyage accessible 24hrs/24, 7jrs/7, où que vous soyez. Faites prélever votre facturation de cellulaire sur votre compte Visa et celui-ci devient assuré en cas de perte de l'appareil*.

Enregistrez un **NIP** (numéro d'identification personnel) sur votre carte pour obtenir des avances d'argent avec intérêts, mais sans frais de transaction : **pratique pour les imprévus !** De plus, si vous avez besoin d'un ordinateur, des meubles ou une voiture usagée, découvrez le financement Accord D Desjardins.

Vraiment pratique ! Beaucoup plus qu'un mode de paiement.

Pour plus d'information : par téléphone 1-800-CAISSES, sur Internet : desjardins.com/visa/etudiants ou communiquez avec votre Caisse, il nous fera plaisir de vous donner plus de renseignements sur la carte Visa JUSTE pour ÉTUDIANTS.

* Certaines conditions s'appliquent.

VOLET COOPÉRATIF – Assemblée générale annuelle

Voici un bref résumé de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu à Ste-Germaine, le 22 avril dernier. Lors de cette réunion, il y avait plus de **146 personnes présentes, MERCI de votre présence à toutes et tous!** Également, **nous voulons remercier** tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation de cette rencontre :

Mme Lucie Bolduc de Pro Vidéo de La Sarre pour le montage du DVD pour la présentation des projets soumis au Fonds d'aide au Développement du milieu pour l'année 2008,

Mme Darquise Blais avec l'aide de Mme Line Tardif à la décoration,

Mme Louise Pigeon et son équipe pour le succulent buffet,

Mme Denise Vachon pour le service de rafraîchissement,

M. Frédéric Audet et toute l'équipe de la Société d'histoire et de généalogie de Ste-Germaine pour l'exposition des cadres et des albums photos du 75e de la municipalité, ainsi que M. Bernard Jobin,

Les employés (es) pour leur participation.

À cette même assemblée, il a été accepté un projet de partage des excédents afin de verser une ristourne pour l'année se terminant le 31 décembre 2008 au montant de **208 550 \$** qui sera versée dans la semaine du 24 mai 2009 si aucun problème technique ne vient modifier nos plans. **Plus de 3,4 million \$** ont été versés en ristournes dans les portefeuilles des gens d'ici depuis les 8 dernières années.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à tous les papas
BONNE FÊTE DES PÈRES !

Fêtes de la St-Jean-Baptiste & Fête du Canada

Nous désirons vous informer, que la Caisse et ses Centres de services seront fermés **MERCREDI 24 juin et MERCREDI 1er juillet 2009.**

CLIN D'OEIL ATOUT

Nicole Armour

La rhubarbe, une alternative aux insecticides chimiques

Il est possible de contrôler les ravages des insectes nuisibles ravageurs des jardins et plates-bandes en faisant une décoction de feuilles de rhubarbe, dont voici la recette :

Spray insecticide aux feuilles de rhubarbe

Dans un grand contenant déposer 1kg/2.2 lbs de feuilles de rhubarbe (non les tiges) et y ajouter 2 litres d'eau. Faire bouillir à feu bas pendant 30 minutes. Enlever les feuilles et passer le mélange au tamis. Ce mélange doit être dilué dans de l'eau ; pour 9 parties d'eau, mélangez une partie du mélange qui doit être utilisé en 24 heures pour assurer son efficacité maximum. Attendre 48 heures pour consommer vos légumes si vous avez utilisé ce spray. En passant, c'est très efficace pour déloger les insectes des rosiers.



On a plus les canards qu'on avait ! ! ! ! !

Dimanche après-midi, j'ai aperçu de ma fenêtre un couple de canards malard se nourrissant de graines de tournesols en même temps que des sizerins, des bruants à couronne blanches et des chardonnerets.

Ils sont restés sur place pendant presque 15 minutes pour ensuite se faufiler sous la clôture et faire un bout de chemin chez les voisins.



Des jambes... Au poil! L'épilation à la cire

D'origine antique, la cire constitue un autre procédé classique en matière d'épilation. Le poil et son bulbe étant arrachés, la repousse est plus lente et permet des épilations moins fréquentes. Par ailleurs, décocher une cire froide de qualité, demande de la part de l'esthéticienne une bonne dose d'expérimentation personnelle, car aucun indice ne permet de reconnaître une bonne cire.

Une cire de qualité se caractérise par une belle adhérence : elle reste collée à sa bandelette de coton (le plastique retient mal la cire) et doit être appliquée en couche très mince. L'épaisseur d'un papier de soie ou d'une lame de rasoir. L'usage de la cire froide peut toutefois devenir irritant pour les femmes dotées d'une peau fragile et d'une forte pilosité. Ce mode d'épilation demeure tout de même un procédé valable.

La plupart des instituts de beauté offrent également des épilations à la cire tiède ou chaude. Ces dénominations sont



des synonymes, car la cire chaude doit être tiédie pour être appliquée sur la peau. Cela dit, en générant une certaine chaleur, la cire tiède stimule l'activité d'une enzyme située au niveau de la glande sébacée. Une fois suractivé, cet enzyme stimule la repousse du poil.

Il est alors évident que la fréquence de l'épilation à la cire sera plus rapprochée, surtout durant la période estivale, où la chaleur favorise la repousse des poils.

Donc, en résumé, on peut faire soi-même son épilation, mais il serait toujours préférable de se référer à des professionnels dans le domaine.

Dans la prochaine chronique, nous parlerons d'une autre façon d'épilation : le sucre; technique égyptienne.

Recyclage à l'école

Bonjour,

Pour cette fin d'année, nous allons vous montrer les résultats de nos déchets, recyclage, compostage, etc... Nous avons commencé ce projet au début de l'année et nous arrivons à la fin. Le projet se nomme : « un petit geste pour ma planète, un grand geste pour mon avenir. »

En deux mois, le recyclage a augmenté de 9 lbs et les déchets ont diminué de 11 lbs. Nous avons fabriqué aussi 40 lbs de compost.

Plusieurs croient que les cartouches d'encre, les goupilles de canettes et les attaches à pain ne se récupèrent pas, mais oui.

Si nous recyclons toutes ces choses, nous aurons un meilleur avenir. C'est ça que nous voulons vous faire remarquer et rappelez-vous :

« Un petit geste pour ma planète,
un grand geste pour mon avenir! »

Audrey Bélanger et Frédérique d'Amours

CONCOURS D'EMBELLISSEMENT

Claudelle Gilbert

Vous passez à côté des aménagements ou des boîtes à fleurs de la Ville? Pas de gêne, si le goût vous prend de tirer sur une mauvaise herbe ou deux en passant! Faites-vous plaisir!

Nous aurons encore cette année **250\$ en prix** à donner aux volontaires qui auront pris part à une des actions suivantes : plantation des fleurs, parrainage des bacs à fleurs ou entretien des aménagements de la ville.

Pour devenir parrain ou marraine, il suffit de quelques minutes par jour pour prendre un bac en charge; si intéressé, appelez-moi au 948-2547. Les bacs sont déposés aux abords des rues les plus achalandées seulement: Principale, La Sarre et Duparquet. Les fleurs sauront nous dire si leur parrain ou marraine les ont négligées; ces derniers seront automatiquement retirés du concours.

Le secret de la réussite? c'est le binage et l'arrosage; suivez les conseils suivants et vous en constaterez les bienfaits. ***Quand arroser?*** Quand la terre est sèche au toucher, il faut au moins 1 gallon d'eau par arrosage, minimum 2 fois par semaine et chaque jour par temps de canicule. ***Le binage*** (gratter la surface de la terre) brise la croûte qui se forme en surface et aide l'eau à pénétrer le sol et du coup, déracine les mauvaises herbes avant qu'elles soient implantées. Répétez l'opération une fois par semaine. Si vous n'avez pas d'instruments de jardin, une vieille fourchette fera très bien l'affaire.

À moins d'un gros orage, ***nous planterons les fleurs le 15 juin***. Les fleurs prennent environ une à deux semaines à se remettre du choc de la transplantation et du transport; c'est normal qu'elles aient l'air un peu fatigué; alors, laissez- leur le temps de se remettre avant de décider qu'elles sont mortes et de les arracher.

En passant, beaucoup de gens ont fait ou sont en train de faire de grosses rénovations à l'extérieur de leur propriété. ***Félicitations!*** C'est remarquable! Ça redonne de la vigueur à notre petite ville.

Aux riverains et navigateurs

Claudelle Gilbert

Chaque printemps, on s'aperçoit que ***plusieurs bouées manquent***. Qu'elles aient été brisées pendant l'hiver ou qu'elles soient parties à la dérive avec la glace. Donc, ceux qui en ramassent sur les rives devraient les rapporter au garage municipal. Peu importe qu'elles soient endommagées ou pas, puisqu'il est parfois possible de les récupérer.

Nous sommes aussi preneurs de contenants de plastique hermétiques d'une capacité de 5 gallons.

Prenez garde aux microbes! Avec la crue des eaux du printemps, les riverains devraient porter une attention particulière à leur puits. En plus des microbes apportés par la fonte des neiges, certains puits peuvent avoir été contaminés s'ils ont été submergés. Il est conseillé de faire analyser l'eau de puits chaque printemps afin de prévenir des problèmes de santé.

Notre part du contrat ...

Rien de plus facile que d'adopter un chien, un chat, un lapin et autres petits animaux familiers. Mais s'en occuper adéquatement et surtout les adopter pour la durée de leur vie, alors là! Tout un engagement! Justement, devrait-on signer un contrat d'adoption en bonne et due forme?

Oui, car en adoptant, on s'engage à en prendre soin, à l'aimer pour les 5, 10,15 et **même 20 prochaines années. Pensons- nous y arriver avec tout ce que ça implique?**

Plusieurs personnes disent aimer les animaux. Pourtant ces mêmes personnes adoptent un chiot et quelques mois plus tard, on retrouve celui-ci dans les petites annonces sous la rubrique : chien de un an à donner... cause : n'avons plus le temps de nous en occuper. Des annonces comme celle-ci ou semblable remplissent plusieurs colonnes sur internet. Et le plus surprenant, c'est que certains d'entre eux adopteront un autre animal pour enclencher le même « pattern » plusieurs fois dans leur vie! Adopter un animal et en faire un membre de notre famille, en prendre soin jusqu'à la fin de sa vie, c'est cela de l'amour! Par contre, on peut aimer les animaux et s'abstenir d'en avoir car l'on sait que nous ne pourrions pas nous en occuper adéquatement et que probablement nous ne serons pas capables de bien remplir notre part du contrat. Je crois que cela est aussi de

l'amour envers eux; et d'après moi, c'est très louable. Il peut être très égoïste d'avoir des animaux pour notre propre satisfaction personnelle. Laissons-leur donc la chance d'être adoptés par des gens qui en prendront soin pour la durée de leur vie.

Avec l'arrivée de l'été, arriveront aussi ceux qui devraient signer le contrat. Un chiot, un chaton pour l'été? Les vacances terminées, qu'en ferons-nous? Nous adoptons à la demande des enfants? L'été au chalet avec un chien c'est bien, mais qu'allons-nous en faire de retour en ville? Une petite frimousse de chaton c'est tellement beau, mais quand il grandira?

Je sais que je reviens souvent sur ce sujet dans mes chroniques, mais à mon avis, je n'en parlerai jamais assez. Si je contribue à changer le destin d'un animal qui incontestablement se retrouvera au refuge pour contrat non respecté, ce serait déjà un grand pas de fait!

J'élève présentement un chiot de huit mois et si vous avez vu le film Marley et moi, ce n'est pas toujours évident avec mon « Marley à moi! » En fait celui-ci se nomme Toffee.

Je vous souhaite un bon été. Vos commentaires sont les bienvenus : guysmo_59@hotmail.com



BEAU TEMPS OU MAUVAIS TEMPS ?

Norma Gilbert

Résumé des journées les plus chaudes et des journées les moins chaudes ainsi que le nombre de jours d'ensoleillement pour les mois d'août, septembre et octobre 2008 prises à l'ombre à 16 :00

Températures les plus chaudes en août :

les 21-22 août : 26° C.

Température la moins chaude :

le 24 août : 13° C.

Journées d'ensoleillement : 23 jours.

Température la plus chaude en septembre :

le 1er septembre : 27° C.

Températures les moins chaudes :

les 18-19-20-21-30 : 9° C.

Journées d'ensoleillement : 21 jours.

Départ des colibris le 18 septembre.

Température la plus chaude en octobre :

le 13 : 19° C.

Température la moins chaude :

le 29 octobre : -2° C.

Journées d'ensoleillement : 11 jours

NOUVEAU SITE INTERNET L'AIDE JURIDIQUE

M. Louis-Marie Chabot, Le directeur-général du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et Mme Carole Bouffard, avocate au bureau d'aide juridique de Rouyn-Noranda, directrice de bureaux, souhaitent vous informer de l'arrivée d'un nouvel outil d'information juridique gratuit et à la portée de tout internaute.

Il s'agit du nouveau site de la Commission des Services Juridiques (aide juridique) www.csj.qc.ca, un site amélioré, gratuit et facile d'accès. De nombreuses informations légales ou concernant l'aide juridique y sont disponibles.

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la Loi sur l'aide juridique au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle et en droit des jeunes.

Cette initiative s'inscrit à même la mission de la CSJ qui a, entre autres, pour mandat d'informer la population de ses droits et obligations juridiques.

PARLONS SANTÉ

Merci du fond du cœur !

Je tiens à remercier en mon nom et en celui de mon fils Derek tous les gens qui ont fait un don en argent dans les boîtes qui étaient disposées dans différents établissements de Duparquet. Nous voulons également remercier tous ceux et celles qui ont participé au souper spaghetti qui s'est tenu le 15 février dernier au Centre des loisirs.

Derek est âgé de 5 ans et il est atteint d'un syndrome extrêmement rare appelé tachycardie ventriculaire catécholinergique. Cela implique qu'il doit être médiqué et porter un défibrillateur Pacemaker interne. Étant donné qu'il est en pleine croissance, il devra subir des interventions chirurgicales à tous les 2 à 5 ans jusqu'à l'âge adulte, afin de bien situer l'appareil à l'intérieur de son corps.

Le syndrome de la tachycardie ventriculaire catécholinergique est une forme d'arythmie cardiaque qui se produit chez Derek lorsqu'il fait un grand effort physique. Pour des raisons inconnues, la diffusion du courant électrique dans son cœur se fait inadéquatement. Le défibrillateur a pour fonction d'arrêter son cœur de battre lorsque celui-ci devient en fibrillation. Par la suite, le Pacemaker a pour fonction de stimuler son cœur à battre à un rythme normal.

Suite à l'implantation du défibrillateur-Pacemaker qui a nécessité une intervention chirurgicale délicate pour Derek, nous devons retourner à l'hôpital Ste-Justine de Montréal à tous les 3 mois pour un suivi régulier de l'appareil. Les dons amassés serviront à défrayer les coûts de déplacements, d'hébergement et de subsistance lors des nombreux séjours à Montréal.

Merci à vous tous pour votre grande générosité,

Isabelle et Derek



MESSAGE DE LA FABRIQUE

Recrutement pour les services liturgiques

Nous sommes encore à la recherche de personnes qui aimeraient se joindre à l'équipe de paroissiens qui font l'animation et les lectures durant la messe et les célébrations de la Parole.

Tous les jeunes qui ont l'âge requis pour recevoir le sacrement de confirmation, et qui le désirent, sont priés de s'inscrire d'ici la fin d'avril ou au début de mai. L'inscription se fait au bureau de la fabrique, à l'église, les jeudis entre 13h30 et 15h30. Pour plus d'informations contactez Stella Deslongchamps au 948-2650.

Le 16 mai 2009 ont été fait enfants de Dieu par le baptême : Alyson enfant de Jo-Annie Letarte et de Jérémie Boutin et Olivier enfant de Chantal Macameau et Eric Savard. Félicitations à ces heureux parents.

Quête

On suggère à la fabrique de rappeler aux paroissiens la possibilité de mettre leurs offrandes dans une enveloppe au moment de la quête pour qu'à la fin de l'année un reçu pour fin d'impôt leur soit remis.

Brunch de la fête des mères : Le conseil de la fabrique remercie toutes les personnes qui ont assisté au brunch le 10 mai dernier ainsi que les personnes qui se sont procurées des billets pour le tirage au profit de la fabrique.

La maman de l'année est Mme Hélène Gilbert de Rapide-Danqueur, elle a reçu un panier de produits offert par la pharmacie Jean Coutu de La Sarre.

Les gagnants du tirage :

- *tapis de chenille tissé : Myrella Galarneau, La Sarre
- *bon d'achat local de \$50.00 : Alida Doyon Boutin, Rapide-Danqueur
- *ensemble napperons, linges à vaisselle et lavette : Tony Charrois, Duparquet

Merci à tous nos commanditaires !

Avis de décès :

- Est décédée le 19 avril 2009, à l'âge de 79 ans, Mme Mabel Dostaler Jolin de Duparquet
- Est décédé le 12 avril 2009, à l'âge de 83 ans, M. Dominique Bérubé de Rouyn-Noranda
- Est décédé le 25 mars 2009, à l'âge de 47 ans, M. Ronald Dubé de Trois-Rivières
- Est décédée le 18 avril 2009, à l'âge de 95 ans, Mme Germaine Henry Beaudoin de R.-N.
- Est décédé le 18 avril 2009, à l'âge de 25 ans, M. Kevin Walter de Gallichan
- Est décédée le 18 avril 2009, à l'âge de 89 ans, Mme Thérèse Desalliers Leclerc de Laval.
- Est décédée le 14 avril 2009, à l'âge de 90 ans, Sœur Alice Jolin de Québec.
- Est décédée le 5 mai 2009, à l'âge de 95 ans Mme Simone Garneau Vaillancourt de Magog.
- Est décédé le 12 mai 2009, à l'âge de 70 ans, M. Gabriel Doyon d'Amos.
- Est décédée le 13 mai 2009, à l'âge de 85 ans, Mme Marguerite Gadoury Ouellet d'Amos.
- Est décédée le 14 mai 2009, à l'âge de 96 ans, Mme Rebecca Thiffault Gamache de Duparquet.

Bonne saison estivale à tous et chacun !



Retrouver la lumière

Rien ne sert de me plaindre, rien ne sert de m'apitoyer. Les pensées de peur attirent les situations de peur. Cette phase de vie ouvre le chemin de mon ouverture spirituelle. Par la compréhension, je me sors de ce gouffre de ressentiments. La paix s'installe en mon mental et je retrouve la joie de vivre.

Référence: site de Mario Duguay www.marioduguay.com

MESSAGE DE LA FABRIQUE ET DU COMITÉ DU CIMETIÈRE

La Fabrique et le Comité du cimetière désirent remercier les Chevaliers de Colomb pour leur généreux don de 225\$ qui nous permet de faire imprimer par une firme professionnelle le tableau qui sera affiché au cimetière avec le nom de tous les défunts et la cartographie du cimetière.

Nous désirons rappeler aux paroissiens quelques règlements concernant le cimetière. Ces règlements, rédigés par l'Association des cimetières catholiques romains du Québec, sont approuvés par notre évêque qui détient les pouvoirs de surveillance et de contrôle sur les cimetières catholiques de son diocèse. Ces règlements sont devenus nécessaires à travers la province afin de faciliter l'entretien et conserver l'aspect religieux, catholique et respectueux des cimetières.

1. Lorsqu'un concessionnaire loue une concession, il ne devient pas propriétaire de ce lot mais acquiert un droit d'inhumation. Le terrain appartient à la Fabrique qui est responsable, par l'entremise du comité du cimetière, d'adopter et faire observer les règlements pour la bonne gestion de son cimetière.

2. Tout utilisateur d'un emplacement funéraire (lot) se doit obligatoirement de consulter les autorités de la Fabrique avant d'ajouter quelque objet ornemental que ce soit dans l'espace qui lui fut concédé. À l'exception de l'aménagement prévu à

l'article 6.7, la Fabrique peut enlever ou faire enlever aux frais de l'utilisateur, tout objet qu'elle considère dangereux pour la sécurité du public ou non conforme à la réglementation en vigueur ou non respectueux du caractère spécifique des lieux ou nuisant à l'entretien et l'aménagement du cimetière. Cela inclut toute construction, tout arrangement floral, arbre, arbuste, borne, clôture, croix, ouvrage funéraire, luminaire, photographie, etc. À son entière discrétion, elle peut également enlever ou faire enlever tout objet non respectueux du rite catholique romain. La Fabrique décline toute responsabilité pour tout préjudice causé au bien de l'utilisateur, suite à l'enlèvement des nuisances et des objets inconvenants.

3. Pour la durée du droit d'utilisation de l'emplacement funéraire, l'utilisateur peut y ériger, placer et maintenir un ouvrage funéraire d'un matériau non dégradable: marbre, granit, bronze ou pierre taillée, autorisé par la Fabrique, (ceux de fer forgé, de ciment, de plastique ou de bois sont interdits) sous réserve qu'il soit en stricte conformité avec la réglementation en vigueur et que tous les coûts reliés à sa mise en place et à son entretien soient entièrement assumés par l'utilisateur à la complète exonération de la Fabrique. Les statues ou autres ornements destinés à être placés sur les monuments sont prohibés. On a droit qu'à un seul ouvrage funéraire sur un lot de cinq pieds.

4. Aucune délimitation n'est permise soit par une clôture, une haie ou tout autre ouvrage. Nul ne peut y déposer, semer ou planter des fleurs, bouquets, arbustes ou arbres et la surface doit être entièrement recouverte de gazon. Les fleurs de plastique ou dans des vases non fixés à l'ouvrage funéraire, de même que les statues ou autres ornements sont prohibés. Le dépôt ou l'installation d'arrangements floraux en soie avec base plastifiée sur l'ouvrage funéraire est permis, mais non les photographies. Il est conseillé à ceux qui choisissent de mettre des arrangements plastifiés sur l'ouvrage funéraire de les enlever durant la période hivernale afin de les conserver plus longtemps.

5. La Fabrique est seule responsable du creusage. Toute demande pour faire creuser une fosse doit être faite au Centre administratif de la Fabrique au moins vingt-quatre (24) heures avant l'inhumation du corps ou des cendres. Après les funérailles les tombes ou urnes sont déposées au charnier quelle que soit la saison. Si les conditions climatiques le permettent, on peut faire la mise en terre immédiatement. Durant la saison froide, c'est la Fabrique qui détermine les dates limites d'inhumation. L'année suivant le creusage d'une fosse, il appartient au concessionnaire ou sa famille de niveler le terrain et semer du gazon.

Merci à tous pour votre compréhension et collaboration à maintenir notre cimetière comme il se doit.



Vous êtes propriétaire d'un véhicule et vous voulez économiser sur les frais exorbitants d'essence
Transport Coup de Pouce est la solution!
Voilà un système de transport collectif offrant du covoiturage, simple et sécuritaire, afin de répondre à vos besoins de déplacement sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Tél: 819-333-3933 Site web: mrc.ao.ca
Courriel: transportcoupdepouce@mrcao.qc.ca

DU NOUVEAU AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE DUPARQUET

Le 27 avril 2009, il y a eu de nouvelles élections pour le nouveau Comité de l'âge d'Or de Duparquet.

Aujourd'hui, je vais vous présenter le Nouveau Comité :

À la Présidence : au lieu de Monique Baril, Rachelle Cloutier prendra sa place,

À la vice-présidence : au lieu de Camille Trudel, Antoine Vaillancourt.

Pour la Secrétaire : au lieu de Jeanne-Mance D'Aoust, Cécile Boucher.

Notre trésorière sera toujours Pierrette Lafontaine à notre grand plaisir.

Les directeurs étaient: Germaine Gamache, Pauline Avoine, Denise Doroftei, Claudette Miville et Alida Couette.

Les nouveaux directeurs seront: Camille Trudel, Claudette Miville, Denise Doroftei, Germaine Gamache et Alida Couette.

Merci à l'ancien Comité pour tout le travail accompli, et bienvenue au nouveau Comité.

Un mot de la Présidente, Rachelle Cloutier :

En premier lieu, je voulais vous remercier de votre confiance. Nous sommes une nouvelle équipe énergique et nous ferons de notre mieux pour vous apporter de nouvelles idées ; toute l'équipe y travaille déjà.

On aimerait faire en sorte que le Club de l'Âge d'Or de Duparquet, se développe davantage, notamment en ce qui a trait aux activités des membres. On souhaite faire une différence afin que les personnes de notre milieu se sentent bien entourées; mais saviez-vous que le Club de l'âge d'Or n'est pas seulement pour les personnes d'âge avancé, mais bien pour toutes les personnes intéressées à faire des activités, conférences, cours ou autres en communauté; donc, vous êtes tous les bienvenus.

Mais, vous savez, on ne peut rien seule; oui le Comité est là, mais c'est grâce à vous la population, par votre présence aux soupers, aux activités et en vous impliquant que l'on peut réussir, évoluer, grandir et améliorer notre communauté; cela dépend de chacun de nous.

En septembre prochain, lors d'une occasion spéciale ou lors du souper, nous vous dévoilerons le nouveau programme qui, je suis sûre, plaira à tous.

Les soupers ont toujours lieu le dernier Vendredi de chaque Mois incluant le Bingo.

Au plaisir de vous voir en grand nombre.

Le nouveau Comité de l'Âge d'Or de Duparquet.

SPÉCIAL « TUNING »

Depuis quelques années, l'émergence du Tuning est en vogue. Qu'est-ce que le Tuning? Il s'agit des modifications apportées à un véhicule pour des raisons de performance et d'apparence. Maintenant considéré comme un loisir par les amateurs d'automobiles, les véhicules personnalisés sont de plus en plus présents sur nos routes. Les propriétaires de ces véhicules doivent toutefois savoir que l'ajout d'équipements est réglementé par le Code de la sécurité routière. Ainsi, un agent de la paix peut intercepter un véhicule modifié, afin de s'assurer que l'état mécanique et que les modifications apportées sont conformes. (réf. Art. 636 C.s.r)

Face à l'intérêt de plus en plus populaire du Tuning, des parutions régulières sur le sujet vous seront présentées. Voici la 1ère publication abordant le sujet de l'éclairage.

Tout d'abord, il est à noter qu'il y a une infraction lorsqu'un véhicule n'est pas muni au minimum de ces phares de base :

À l'avant :

- 2 phares blancs;
- 2 feux de position jaunes ou blancs;
- 2 feux de changement de direction jaunes ou blancs;
- 2 feux de détresse

À l'arrière :

- 2 feux de position rouges;
- 2 feux de freinage rouges et 1 feu central rouge;
- 2 feux de changement de direction rouges ou jaunes;
- 2 feux de détresse;
- 2 réflecteurs rouges;
- 1 feu blanc placé de façon à éclairer la plaque d'immatriculation;
- 1 feu de recul blanc.

Latéral :

- 1 feu de position et un réflecteur jaunes;
- 1 feu de position et un réflecteur rouges.

Les feux avant de jour doivent être blancs, jaunes ou orange. Dans le cas contraire, il y a infraction. Concernant les phares bleus de plus en plus répandus, la façon de vérifier s'ils sont conformes, consiste à placer une feuille blanche devant le phare. Si le reflet sur la page est blanc, cela atteste la conformité de vos phares. De plus, les ampoules doivent respecter la norme DOT.

Il est permis d'installer des lumières stylisées supplémentaires, à l'avant ou à l'arrière d'un véhicule. Par contre, les phares, les feux et les réflecteurs nommés ci-haut doivent être présents et conformes (couleur -vs- position). L'erreur souvent commise est d'enlever une lumière avec son réflecteur et d'en installer une autre sans s'assurer de remplacer aussi le réflecteur. Aussi, sachez que lorsque vous ajoutez des lumières qui clignotent, vous devez vous assurer qu'elles soient jaunes ou blanches. Cependant, si elles demeurent allumées en tout temps, elles peuvent être de n'importe quelle couleur.

Par conséquent, prenez garde aux systèmes d'alarme et aux démarreurs à distance, dont une lumière bleue est fixée au-dessus du rétroviseur intérieur. Cette lumière peut clignoter lorsque le moteur du véhicule est éteint, mais elle doit s'éteindre lorsque le véhicule est en marche. Donc, si cette lumière continue de clignoter lorsque le véhicule est en mouvement sur la voie publique, une infraction est commise.

Il est à noter que les phares antibrouillard peuvent être posés à l'avant du véhicule. Cependant, ils ne doivent pas être à une hauteur supérieure à celle des phares blancs.

L'installation de paupières autour des phares ou des feux est réglementaire, quoiqu'elles ne doivent pas diminuer l'efficacité de l'éclairage. Il y a infraction lorsque toute matière a pour effet de diminuer l'efficacité des phares et des feux. De ce fait, soyez avisé que le feu de freinage central ne doit pas être obstrué par une matière assombrissante ou opaque, comme par exemple une vitre teintée ou un aileron arrière. Néanmoins, l'installation des «angel eyes» autour des phares ou des feux est admise. Il s'agit d'un contour lumineux, que l'on retrouve autour des phares et/ou des feux.

Concernant le contour de plaque néon, cet ajout est acceptable si le feu blanc est allumé et que l'inscription identifiant la province ou l'État d'origine n'est pas obstruée. Dans le cas contraire, il y a infraction. Ainsi, l'inscription « Je me souviens » peut être cachée par la lumière du néon.

En espérant que cette édition sur la modification de véhicule vous a plu. Si tel est le cas, soyez attentif aux prochaines parutions sur le sujet !

La Sûreté du Québec de La Sarre offre désormais un nouveau service aux citoyens en ligne. Vous pouvez nous écrire via le lien Internet ici-bas. Un agent se fera un plaisir de répondre dans des délais raisonnables à vos questionnements. Vous avez des interrogations en lien avec le Code de la sécurité routière ou suite à la parution d'un de nos articles locaux ?

N'hésitez pas à nous écrire !

PETITES ANNONCES

J'ai découvert votre journal communautaire via le web, intéressant parce qu'il révèle aussi des pages de votre histoire. Voilà à titre d'auteur de l'Abitibi je vous signale que vous pouvez lire en ligne : «*Les petits contes ardents de l'Abitibi profonde*» dont il est aussi mention de votre belle région
voir: www.ecritsvirtuels.ca

Ceci publié sous mon pseudonyme Bruno Legros

**LE CLSC
SERA FERMÉ LE 24 JUIN ET
LE 1ER JUILLET**

Souper de la Fête des Pères

*Dimanche le 21 juin
au Centre des loisirs
à compter de 17:30 hrs*

Au menu

*Jus de légumes
Boeuf aux légumes
Pomme de terre en purée
Salade de chou colorée et petit pain
Hors-d'oeuvres
Gâteau avec coulis de fraises
Thé, café, jus.*

Adulte : 10.00 \$

Enfants de 5 ans à 12 ans : 5.00 \$

Gratuit pour les enfants de 4 ans et moins

Bienvenu a tous !

Le cercle des fermières

CONCOURS DE PHOTOS

Pas besoin d'être pro de la photo! L'inscription est gratuite. Nous avons décidé de prolonger la durée du concours jusqu'à la fin septembre

But du concours :

Trouver une photo qui pourrait donner le goût à d'autres de venir chez nous. La meilleure sera proposée pour publication dans le guide de l'Association touristique

Critères de sélection :

Une seule photo par personne sera acceptée.
à l'adresse suivante :

CDE Duparquet

CP. 74 Duparquet (Québec) J0Z 1W0

Ou : journalheron@hotmail.com

Il y a 3 prix à gagner.

À vendre

*Une collection de vinyles 33 tours d'Elvis Presley.
Appeler Norma G. au no. tél. 948-2048.*

- Vous êtes insatisfaits des services reçus ou que vous auriez dû recevoir
- Vous voulez être assisté et accompagné dans votre démarche de plainte
- Vous voulez tout simplement des renseignements sur le réseau de la santé et des services sociaux

Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Abitibi-Témiscamingue est là pour vous !



**SERVICES GRATUITS
ET CONFIDENTIELS !**

1 877 767-2227

www.caapat.com

LETTRE AUX LECTEURS

Chers lecteurs,

Chaque printemps, le comité de l'Âge d'or reçoit le conseil municipal à souper. Voilà que depuis quelques années, Gilbert Rivard en a fait son évènement de reconnaissance de bénévoles.



Cette année, il a invité tout le comité du journal à souper ainsi que le doyen de la municipalité, monsieur Philippe Lafontaine. Le repas fut excellent comme d'habitude et l'hommage rendu très apprécié de tout le comité.

En plus, je recevais les honneurs pour avoir tenu le fort pendant 13 ans. Je n'ai vraiment pas de mérite; c'est facile quand on a l'appui d'une grande sœur comme Nicole et qu'on fait partie d'un groupe de gens responsables. Nous sommes interdépendant(e)s, l'efficacité de l'un(e) dépend de celle de l'autre et si la chaîne se brise, rien ne va. Il faudrait calculer le nombre d'heures de bénévolat déployées par l'équipe pendant toutes ces années. Il faut aussi mentionner l'appui de la Ville sans laquelle le journal n'aurait jamais pu exister.



Mille mercis à vous monsieur le maire ainsi qu'à vos collaborateurs(trices), madame Baril, Corinne Walter et les gens de l'Âge d'or; c'est la tape dans le dos qui nous fait du bien de temps en temps.

Et puis, la cerise sur le sundae : ce même soir, madame Gamache me dit : « tu sais, je les ai tous collectionnés depuis le début ». Ça aussi, c'était pas mal.

N'oubliez pas que nous faisons relâche pendant la « belle saison », en souhaitant en avoir une. La prochaine date de tombée sera en fin septembre. Profitez-en pour participer à notre concours de photos!

Bonnes vacances!

Le Comité du journal

*Nicole Armour (rédaction)
Claudelle Gilbert (coordination, rédaction)
Linda Rivard (mise en page)
Pierrette Lafontaine (assemblage)
Michel Barrette (correction)*

Pour nous joindre :

***journalheron@hotmail.com
ou Claudelle Gilbert Tél: 948-2547***

Internet:

www3.cablevision.qc.ca/colibrielle/journal.pdf

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada

Salon d'esthétique

Rachelle Cloutier Enr.

21 rue, Gauthier, Duparquet

Soins du Visage – Électrolyse – Épilation à la cire

Maquillage - Manucure – Pose d'ongles

Produits utilisés: Marcel de sèvres

Rachelle Cloutier (18 ans d'expérience)

Pour un rendez-vous!

Tél: 819-948-2297

Au plaisir de vous servir!

Offrez un certificat-cadeau



PATRICK DESCARREAUX

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
ARPENTEUR DES TERRES DU CANADA

Certificats de localisation et de piquetage

Arpentage légal et de construction

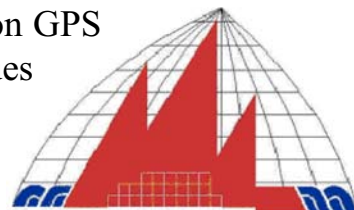
Arpentage pour baux miniers

Levé et implantation GPS

Plans topographiques

Calcul de volume

Cadastre minier



34, 9e Avenue Ouest, La Sarre (Québec) J9Z 1N7

Tél.: (819) 333-3155 Fax.: (819) 333-3126

E-mail: patd@cablevision.qc.ca

Horaires de bureau :

mardi au vendredi de 9h à 16h

Inspecteur municipal :

prendre rendez-vous

au 948-2266

Assemblées : 1er mardi du mois

Bac de recyclage de peinture :

garage municipal



CAISSE POPULAIRE

DU SUD DE L'ABITIBI-OUEST

Fier partenaire du développement local !

Chantal Parent, Directrice générale

Siège social

108, Principale C.P. 25

Palmarolle (Qc)

J0Z 3C0

Tél: (819)787-2451

Fax: (819)787-2683

Centres de service

Duparquet, tél: 948-2421

Gallichan, tél: 787-6902

Palmarolle, tél: 787-2451

Pouliaries, tél: 782-5138

Roquemaure, tél: 787-6320